



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-059-2021-05

PUBLIÉ LE 25 MAI 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2021-01-26-00035 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DES GROUETTES à PIERRELAYE (3 pages)	Page 3
IDF-2021-01-26-00036 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA FERME DE MERE à PARIS (4 pages)	Page 7
IDF-2021-01-26-00037 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur HARDY Mathieu à CONDECOURT (4 pages)	Page 12

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-01-26-00035

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL DES GROUETTES à PIERRELAYE



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy-Pontoise, le 26 janvier 2021

Le préfet

à

EARL DES GROUETTES
103 AVENUE DU GENERAL LECLERC
95480 PIERRELAYE

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr
Réf. : SAFE/PEA/2021_20

Dossier n° 95-2021-02

DOCUMENT A CONSERVER

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

N° 2C 088 409 7337 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

Madame, Monsieur,

En date du 20/01/2021, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes de Longuesse, Vigny, Le Perchay et Théméricourt mises en valeur par l'EARL DES GROUETTES, dont le gérant est actuellement Gilles FOUQUE, pour le projet suivant : prise de participation des époux LECONTE et de la gérance par M. Julien LECONTE.

Le dossier a été enregistré complet au 20/01/2021

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, **cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum** par affichage en mairie de(s) la commune(s) où est (sont) située(s) le(s) bien(s) et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise.

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai **de 4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit le **21/05/2021**.

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La CDOA sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pourra être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

.../...

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. **Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée.** En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet, **vous bénéficierez d'une autorisation tacite** conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, **le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie de(s) la commune(s) concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexes.

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2020>

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. **Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Responsable du Pôle
Economie Agricole
Bruno VARNIERE

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

2/3

Direction départementale des Territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de **l'EARL DES GROUETTES** :

Commune	Réf. Cadastrale		Surface (en hectares)
Vigny	ZB	98	5ha 53a 09ca
Vigny	ZC	46	7ha 76a 83ca
Longuesse	ZK	85	3ha 70a 04ca
Longuesse	ZK	71	0ha 54a 50ca
Le Perchay	ZE	65	13ha 81a 90ca
Le Perchay	ZB	13	22ha 46a 80ca
Le Perchay	ZA	14	8ha 34a 00ca
Le Perchay	ZA	12	9ha 49a 75ca
Le Perchay	ZA	18	1ha 05a 25ca
Longuesse	ZK	101	2ha 02a 72ca
sous/total			74ha 74a 88ca
Longuesse	ZK	68	2ha 74a 61ca
Longuesse	ZK	67	2ha 74a 62ca
Vigny	ZC	38	0ha 37a 00ca
Vigny	ZC	40	0ha 12a 00ca
Vigny	ZC	42	0ha 38a 00ca
Vigny	ZC	44	18ha 04a 00ca
Le Perchay	ZB	12	0ha 44a 30ca
Théméricourt	ZD	96	3ha 76a 64ca
Vigny	ZB	68	0ha 90a 91ca
sous/total			29ha 52a 08ca
TOTAL			104ha 26a 96ca

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-01-26-00036

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA FERME DE MERE à PARIS



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy-Pontoise, le 26 janvier 2021

Le préfet

à

SCEA FERME DE MERE
2 PLACE TRISTAN BERNARD
75017 PARIS

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr
Réf. : SAFE/PEA/2021_19

Dossier n° 95-2021-01

DOCUMENT A CONSERVER

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

N° 2C 088 409 7339 3

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter – modificatif

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT AR COMPLET du 06/01/2021

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

Madame,

En date du 05/01/2021, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes de Chaussy, Villiers-en-Arthies et Genainville auparavant mises en valeur par Mme Hortense OURY dans le cadre de l'exploitation de l'EARL Ferme de Méré, pour le projet suivant : transformation de l'EARL en SCEA.

Le dossier modifié suite à la complétude apportée par courriel concernant les parcelles de la mairie de Chaussy a été enregistré complet au 25/01/2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, **cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum** par affichage en mairie de(s) la commune(s) où est (sont) située(s) le(s) bien(s) et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise.

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai **de 4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit le **25/05/2021**.

.../...

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La CDOA sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pourra être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. **Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée.** En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet, **vous bénéficierez d'une autorisation tacite** conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, **le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie de(s) la commune(s) concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexes.

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2020>

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. **Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Responsable du Pôle
Economie Agricole
Bruno VARNIERE

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

2/4

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de la **SCEA FERME DE MERE** :

Commune	Référence cadastrale	Surface (en hectare)	Propriétaire
Chaussy	D27	10,7716	M. et Mme Gabriel BIGOT (usufruitiers) et M. Georges BIGOT (nu propriétaire)
Chaussy	D28	6,6175	
Chaussy	E41	3,0483	
Chaussy	E59	15,2638	
Chaussy	E60	3,2148	
Chaussy	E61	0,0476	
Chaussy	F183	0,6234	
Chaussy	F184	0,39	
Chaussy	F185	22,7152	
Chaussy	F186	6,6594	
Chaussy	F195	2,5437	
Chaussy	F198	2,949	
Chaussy	F237	0,8402	
Chaussy	F242	2,658	
Chaussy	F247	4,547	
Chaussy	F248	0,0076	
Chaussy	F256	2,28	
Chaussy	G202	8,528	
Chaussy	G232	5,1859	
Chaussy	G233	0,1698	
Chaussy	G234	0,6	
Chaussy	G248	9,9074	
Villers en Arthies	A1681	2,4364	
	S/total	112,0046	
Chaussy	C211	3,0848	Georges BIGOT
Chaussy	C224	1,76	
Chaussy	C225	3,5956	
Chaussy	C226	0,3525	
Chaussy	C227	0,262	
Chaussy	C228	0,0888	
Chaussy	C229	0,0075	
Chaussy	C230	0,192	
Chaussy	D23	15,3005	
Chaussy	D24	0,0295	
Chaussy	D25	18,2862	
Chaussy	D26	0,5416	
Chaussy	E62	0,0456	
Chaussy	E63	0,0334	
Chaussy	F189	0,654	
Chaussy	F190	0,273	
Chaussy	F192	0,02	
Chaussy	F196	0,0068	
Chaussy	F251	0,057	

3/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de la **SCEA FERME DE MERE** : (suite)

Chaussy	F265	0,901	Georges BIGOT
Chaussy	F267	0,214	
Chaussy	F268	0,1004	
Chaussy	F269	0,3436	
Chaussy	F270	0,015	
Chaussy	F289	3,0547	
Chaussy	F252	0,3532	
Chaussy	F253	1,272	
Chaussy	G180	0,197	
Chaussy	G226	0,0106	
Chaussy	G228	0,1555	
Chaussy	G231	0,143	
Chaussy	G235	0,7719	
Chaussy	G236	0,195	
Chaussy	G240	0,165	
Villers en Arthies	A713	4,4564	
Villers en Arthies	A714	6,295	
Villers en Arthies	A1633	1,179	
Villers en Arthies	A1634	3,147	
Genainville	C229	13,622	
Genainville	D542	2,1446	
Genainville	D547	2	
Genainville	D579	1,3057	
Genainville	D1177	18,1617	
Genainville	D1179	0,5487	
Genainville	ZC20	0,721	
Genainville	ZN3	0,2475	
Genainville	ZN23	0,263	
Genainville	ZN34	0,103	
Genainville	ZN35	0,0855	
Genainville	ZN37	6,2535	
S/total		113,0163	
Chaussy	F266	0,28	Mairie de Chaussy
Chaussy	G220	2,66	
S/total		2,94	
TOTAL parcellaire		227,9609	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-01-26-00037

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur HARDY Mathieu à CONDECOURT



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy-Pontoise, le 26 janvier 2021

Le préfet

à

HARDY Mathieu
27 RUE DE LA LIBERATION
95450 CONDECOURT

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr
Réf. : SAFE/PEA/2021_21

Dossier n° 95-2021-03

DOCUMENT A CONSERVER

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

N° 2c 088 409 7338 6

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

Monsieur,

En date du 05/01/2021, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes de Condécourt, Sagy, Longuesse, Evécquemont (78) et Gaillon sur Montcient (78) actuellement mises en valeur par POUCKET Micheline situé 2 rue de la Petite Cavée pour le projet suivant : installation.

Le dossier a été enregistré complet au 19/01/2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, **cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum** par affichage en mairie de(s) la commune(s) où est (sont) située(s) le(s) bien(s) et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise.

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai **de 4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit le **19/05/2021**.

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La CDOA sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pourra être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

.../...

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr>

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. **Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée.** En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet, **vous bénéficierez d'une autorisation tacite** conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, **le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie de(s) la commune(s) concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexes.

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2020>

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. **Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Responsable du Pôle
Economie Agricole
Bruno VARNIERE

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

2/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de **HARDY Mathieu** :

Commune	Référence cadastrale	Surface (en hectare)
Evecquemont 78	ZI 0004	0ha 08a 90ca
Evecquemont 78	ZI 0008	0ha 60a 50ca
Condécourt 95	ZC 0015	2ha 67a 60ca
Condécourt 95	ZC 0015	1ha 33a 80ca
Condécourt 95	ZD 0006	0ha 83a 25ca
Condécourt 95	ZD 0006	2ha 49a 75ca
Condécourt 95	ZD 0010	2ha 73a 00ca
Condécourt 95	ZD 0010	0ha 91a 00ca
Condécourt 95	ZE 0014	2ha 74a 40ca
Condécourt 95	ZE 0016	2ha 05a 00ca
Condécourt 95	ZH 0003	3ha 00a 00ca
Condécourt 95	ZH 0006	0ha 24a 72ca
Condécourt 95	ZH 0006	0ha 49a 43ca
Condécourt 95	ZH 0007	0ha 44a 70ca
Condécourt 95	ZH 0008	0ha 05a 70ca
Condécourt 95	ZH 0015	0ha 55a 95ca
Longuesse 95	ZI 0019	0ha 47a 10ca
sous/total		21ha 74a 80ca
Evecquemont 78	ZI 0003	2ha 58a 20ca
Gaillon sur Montcient 78	A 0019	0ha 69a 70ca
Longuesse 95	ZC 0004	3ha 52a 30ca
sous/total		6ha 80a 20ca
Condécourt 95	ZE 0011	4ha 81a 00ca
Condécourt 95	ZE 0012	
sous/total		4ha 81a 00ca
Condécourt 95	ZD 0017	0ha 10a 50ca
Condécourt 95	ZD 0017	0ha 10a 50ca
Condécourt 95	ZH 0077	0ha 35a 80ca
sous/total		0ha 56a 80ca
Condécourt 95	ZB 0007	0ha 86a 60ca
Condécourt 95	ZB 0141	0ha 92a 60ca
Condécourt 95	ZB 0150	0ha 38a 37ca
Longuesse 95	ZI 0020	0ha 50a 00ca
sous/total		2ha 67a 57ca
Condécourt 95	ZB 0149	1ha 00a 43ca
Longuesse 95	ZI 0021	0ha 61a 00ca
sous/total		1ha 61a 43ca
Sagy 95	ZE 0027	0ha 81a 11ca
sous/total		0ha 81a 11ca
Condécourt 95	ZC 0014	0ha 81a 65ca
Condécourt 95	ZC 0014	1ha 63a 20ca
Condécourt 95	ZD 0009	0ha 42a 00ca
Condécourt 95	ZD 0009	1ha 26a 00ca
sous/total		4ha 12a 85ca

3/4

Direction départementale des Territoires
 Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
 Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de **HARDY Mathieu** : (suite)

Condécourt 95	ZC 0137	2ha 44a 37ca
sous/total		2ha 44a 37ca
Sagy 95	ZE 0062	0ha 42a 89ca
Sagy 95	ZE 0062	0ha 10a 72ca
sous/total		0ha 53a 61ca
Condécourt 95	ZB 0117	0ha 21a 90ca
Condécourt 95	ZC 0020	1ha 48a 40ca
Condécourt 95	ZC 0020	0ha 21a 20ca
Condécourt 95	ZB 0030	1ha 25a 80ca
Condécourt 95	ZB 0031	0ha 10a 60ca
Condécourt 95	ZB 0032	0ha 47a 65ca
Condécourt 95	ZB 0034	2ha 33a 59ca
Condécourt 95	ZB 0034	0ha 77a 86ca
Condécourt 95	ZH 0016	0ha 53a 35ca
Condécourt 95	ZA 0033	6ha 84a 95ca
Condécourt 95	ZB 0043	1ha 48a 50ca
Condécourt 95	ZB 0147	1ha 00a 90ca
Condécourt 95	ZB 0148	1ha 29a 82ca
Condécourt 95	ZD 0001	0ha 63a 85ca
Condécourt 95	ZB 0151	0ha 49a 93ca
Condécourt 95	ZC 0139	5ha 99a 88ca
Condécourt 95	ZD 0002	0ha 53a 80ca
Condécourt 95	ZD 0005	1ha 53a 00ca
Condécourt 95	ZD 0005	0ha 25a 50ca
Condécourt 95	ZD 0005	0ha 76a 50ca
Condécourt 95	ZD 0041	3ha 35a 08ca
Condécourt 95	ZD 0041	0ha 55a 84ca
Condécourt 95	ZD 0041	1ha 67a 53ca
Condécourt 95	ZE 0050	3ha 23a 14ca
Condécourt 95	ZB 0005	3ha 52a 63ca
Condécourt 95	ZB 0006	2ha 52a 90ca
Condécourt 95	ZB 0132	0ha 13a 20ca
Condécourt 95	ZB 0140	2ha 80a 80ca
Condécourt 95	ZC 0005	3ha 00a 00ca
Condécourt 95	ZB 0008	1ha 07a 00ca
Condécourt 95	ZB 0139	2ha 36a 95ca
Condécourt 95	ZC 0006	0ha 80a 30ca
Longuesse 95	ZH 0026	1ha 02a 95ca
Longuesse 95	ZH 0026	1ha 02a 95ca
Sagy 95	ZH 0109	1ha 26a 16ca
Sagy 95	ZH 0109	0ha 63a 07ca
Sagy 95	ZH 0109	0ha 21a 02ca
Sagy 95	ZE 0016	2ha 72a 34ca
Evecquemont 78	ZI 0006	0ha 69a 75ca
sous/total		60ha 90a 59ca
TOTAL PARCELLAIRE		107ha 04a 33ca

4/4

Direction départementale des Territoires
 Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
 Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>